



Attestation d'emploi ou de formation pour le renouvellement de certificats dans le domaine de l'eau potable ou du traitement des eaux usées

Destinataire : Centre administratif de la qualification professionnelle
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Case postale 100, Victoriaville (Québec) G6P 6S4

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes lorsque le contexte s'y prête.

Renseignements sur l'identité du requérant

Numéro de dossier (QP)		Nom de famille		Prénom	
Numéro		Appartement		Rue, rang ou case postale	
Adresse du domicile		Ville, village ou municipalité		Code postal	
Téléphone au travail		Téléphone à la résidence		Cellulaire	

Êtes-vous compagnon? Oui Non

Courriel

Important

Conditions de renouvellement des certificats dans le domaine de l'eau potable ou du traitement des eaux usées

Dans quel domaine êtes-vous qualifié?

- **Eau potable** : vous devez produire cette attestation d'emploi prouvant que vous avez été affecté à des tâches pertinentes pendant au moins six mois au cours des trois dernières années.
- **Traitement des eaux usées** : vous devez produire cette attestation d'emploi prouvant que vous avez été affecté à des tâches pertinentes pendant au moins six mois au cours des trois dernières années.
- **Eau potable et traitement des eaux usées** : vous devez produire cette attestation d'emploi prouvant que vous avez été affecté à des tâches pertinentes pendant au moins six mois au cours des trois dernières années dans chacun des domaines.
 - Si vous manquez d'expérience dans un des domaines, vous pouvez compenser ce manque par au moins 21 heures de formation pertinente au cours des trois dernières années (au moins 7 heures pour les certificats OCARE et OCARE-UV) dans le domaine manquant.

Si vous ne pouvez pas produire d'attestation, vous devrez démontrer par écrit au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, que vous avez maintenu vos compétences à jour ou vous réinscrire au programme d'apprentissage et réussir l'examen de qualification ou encore reprendre l'apprentissage, s'il y a lieu.

Modalités

- Les mois travaillés peuvent être pris en considération pour plus d'un certificat si les tâches accomplies durant ces mois sont pertinentes pour chacun de ces certificats.
- Les certificats sont tous renouvelés à la date de renouvellement du premier certificat qui a été délivré.
- Le ou les certificats datant de moins de trois ans sont renouvelés automatiquement, sans conditions.

Expériences pertinentes acquises pendant les trois dernières années

Certificat à renouveler	N ^{bre} de mois d'affectation à un travail pertinent pendant les trois dernières années	Certificat à renouveler	N ^{bre} de mois d'affectation à un travail pertinent pendant les trois dernières années
	_____ mois		_____ mois
	_____ mois		_____ mois
	_____ mois		_____ mois

Pour le renouvellement demandé, si vos expériences ne totalisent pas six mois au minimum pour les trois dernières années, vous devez pouvoir démontrer que vous avez suivi une ou des formations pertinentes dans le domaine couvert par les certificats.

Formations suivies dans les trois dernières années

Certificat à renouveler	Titre de la formation	Dates de formation	Durée en heures	Organisme de formation
		Du _____ au _____		
		Du _____ au _____		
		Du _____ au _____		

Date

Signature du requérant

SECTION À REMPLIR PAR L'EMPLOYEUR

Renseignements sur l'employeur

Nom de l'entreprise		Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)	
Numéro		Rue, rang ou case postale	
Adresse de l'entreprise		Code postal	
Ville, village ou municipalité			
Nom du représentant de l'entreprise		Titre ou fonction	
Téléphone		Courriel	

Nous, l'EMPLOYEUR, attestons que les expériences acquises ou les formations suivies correspondent à celles de

_____ , à notre service à titre de _____
Nom du requérant Titre du poste occupé

depuis le ou du _____ au _____
Date de début Date de fin

Date

Signature du représentant de l'entreprise